

Gakenke le 8 févr. 1958.6



A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de
K I B U N G U . -

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre ordre verbal de payer les préavis de quinze jours de janvier au Capitas routes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que pour faire le paiement, j'attends encore la réponse de la lettre du 8-2-58 qui vous est envoyée par le Chef en vue de vous expliquer que les Capitas devraient être payés pour tout le mois.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C. Chefferie Buganza-Nord.
= BUTARE P. =